



Resiliation de mon contrat assurance habitation

Par **sergefaty**, le **27/05/2013** à **11:13**

bonjour

J'ai résilié mon contrat habitation avec AR reçu par mon assureur LE 14/05/2013 et celui ci me renvoie un AR le 22/05/2013 m'informant qu'il resiliait mon contrat à son initiative. Echéance de mon contrat le 01/08/2013

Je ne comprend pas. Je n'ai aucun impayé (je paie à l'année en juillet). Il cherche à me bloquer pour je ne puisse pas m'assurer ailleurs? a-t-il le droit et que dois-je faire avec direct assurance....

merci à tous de votre aide

Par **chaber**, le **27/05/2013** à **11:25**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

En principe, le délai de résiliation est de 2 mois avant l'échéance anniversaire, sauf convention contraire dans les conditions générales qu'il faut relire.

selon l'art 113-12 du code des assurances, cela est également valable pour l'assureur

http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c_33744/la-resiliation-du-contrat-dassurance-par-

[lassureur?cc=fp_7202](#)

Quelle est la date anniversaire de votre contrat?

Par **sergefaty**, le **27/05/2013** à **11:47**

Bonjour et merci Mon contrat prend fin le 01/08/2013

Par **chaber**, le **28/05/2013** à **08:00**

bonjour

A vous lire, votre délai de demande de résiliation a été respecté, de même que celui de Direct Assurance, qui est une filiale d'Axa.

Votre demande étant antérieure, il faut retenir cette date.

Gardez précieusement votre courrier et l'AR, ainsi que la lettre de Direct Assurances qu'il faudra considérer comme accord de votre demande.